

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
-----  
MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE

-----  
DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

-----  
DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE  
-----

64/697 du 23 /7/84  
DECRET N° /MTPS/DGTFP/DFP  
Portant reclassement et nomination  
de Monsieur NELLA Félicien, Attaché  
du Trésor de 4° échelon/-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 25/80 du 13/11/1980 portant amendement de  
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 15/62 du 3/2/62 portant statut général des  
fonctionnaires ;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21/6/58 fixant le règlement sur  
la solde des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/130/MF du 9/5/62 fixant le régime des  
rémunérations des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/195/FP du 5/7/62 fixant la hiérarchisa-  
tion des diverses catégories des cadres ;  
(/u le décret n° 62/197/FP du 5/7/62 fixant les catégories  
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3/2/62 por-  
tant statut général des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/198/FP du 5/7/62 relatif à la nomina-  
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;  
(/u le décret n° 67/50 du 24/2/67, réglementant la prise  
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires rela-  
tifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et  
reclassements ;  
(/u le décret n° 74/470 du 31/12/74 abrogeant et remplaçant  
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5/7/62 fixant les éche-  
lonnements indiciaires des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 79/154 du 4/4/79 portant nomination du  
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 80/630 du 27/12/1980 portant déblocage des  
avancements des agents de l'Etat ;  
(/u le décret n° 80/644 du 28/12/80 portant nomination des  
Membres du Conseil des Ministres ;  
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26/1/81 au décret n° 80/  
644 du 28/12/80 portant nomination des Membres du Conseil des  
Ministres ;  
(/u le décret n° 81/017 du 26/1/81 relatif aux intérimaires des  
Membres du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 83/320 du 3/5/83 portant nomination d'un  
Membre du Conseil des Ministres ;  
(/u l'arrêté n° 8620/MTPS/DGTFP/DFP du 9/11/83, autorisant  
certains fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie II  
des Services Administratifs et Financiers à suivre un stage de  
Formation en France ;  
(/u la lettre n° 0070/TFG/DC/SA-PM3 du 25/1/84 du Trésor-  
rier Payeur Général transmettant le dossier de l'intéressé ;  
(/u le décret 71/247 du 26/7/71 modifiant le tableau hiérar-  
chique des cadres de la catégorie A des SAF, en ce qui concerne les  
Contributions Directes, l'immatriculation et le Trésor, abrogeant et  
remplaçant les dispositions des articles 7, 9, 10, 13, 15, 16, 21  
et 22 du décret n° 52/426 du 29/12/62 ;

DECRET

.../...

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions du décret n° 71/247 du 26/7/77, susvisé, Monsieur NETELA Félicien, Attaché de 4<sup>e</sup> échelon, Indice 810 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des SAF (Trésor) en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme de l'École Nationale des Services du Trésor de Noisiel (France) est reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Inspecteur du Trésor de 2<sup>e</sup> échelon, Indice 890. ACC = néant.

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 2/1/1984, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 23 JUILLET 1984.

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Colonel Louis SYLVAIN - GOMA.

Le Ministre des Finances,

Le Ministre du Travail et  
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.

Itihi Ossétoumba LIKOUNDZOU.

AMPLIATIONS :

- JORPC
- DG/EPF/DFP
- DGE
- DCE
- SGCM/BC
- TFE
- DOSSIER
- INTERESSE

- 1
  - 3
  - 3
  - 2
  - 2
  - 3
  - 3
  - 1./-
-